



**Session extraordinaire du 19 février 2019
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Extraordinary sitting of February 19, 2019
QUESTION PERIOD**

Début : 19 h 30

Q :

- Qui guide les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) et les décisions du conseil ?

R :

- La recommandation émise par le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) est soumise au conseil à la suite d'une analyse de la demande par le personnel. Ensuite, le conseil étudie la demande et prend une décision indépendante, mais en tenant compte de la recommandation du CCUDD.

Q :

- Stationnement sur le chemin Padden?

R :

- Nous attendons les recommandations des comités en mars prochain. À ce moment, le conseil prendra une décision.

Q :

- Stationnement sur le chemin Padden, le garde-t-on ouvert ?

R :

- La résolution du conseil stipule de le fermer, mais à la réception des recommandations des comités le conseil pourrait changer d'avis.

Q :

- Quand prévoyez-vous obtenir l'approbation du plan régional de développement (schéma) ?

R :

- Le gouvernement du Québec a jusqu'au 14 mai 2019 pour nous transmettre une réponse.

Fin : 20 h